



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des personnels enseignants

La Rectrice de l'académie de Limoges

Vu les lignes directrices de gestion académiques  
présentées en CTA le 21 mars 2022  
Vu la note de service rectorale du 21 mars 2022  
relative au mouvement intra-académique – Rentrée 2022

Cellule de coordination DRRH

### **ANNULE ET REMPLACE**

### **ARRETE**

**Article 1** : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débuteront le **lundi 14 mars 2022** et seront closes le **lundi 04 avril 2022**.

Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

**Article 2** : Le retour des confirmations de demande de mutation est fixé au **vendredi 08 avril 2022**.

**Article 3** : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du **lundi 9 mai 2022 au lundi 23 mai 2022**.

**Article 4** : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **lundi 23 mai 2022** à minuit par mail ( [mvt2022@ac-limoges.fr](mailto:mvt2022@ac-limoges.fr) ).

Les demandes de participations tardives pourront notamment être accordées pour les motifs suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation imprévisible du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un enfant ;
- mesure de carte scolaire.

Les demandes de modifications d'une demande de participation au mouvement pourront être accordées pour les motifs suivants :

- enfant né ou à naître ;
- mutation imprévisible du conjoint.

Les demandes d'annulation de participation aux mouvements intra-académique et spécifique seront acceptées sans condition.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 21 mars 2022

**Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des relations et des ressources humaines,**

**Gilles DUMONT**